

Dance

## Liste des franchises et pénalités – vélos électriques

### En cas de rendez-vous non honoré

Vélo non disponible pour une réparation ou un entretien: 30 €

Vélo non disponible pour sa reprise après résiliation du contrat: 50 €

Non-présentation à la livraison du véhicule: 30 €

### Vol et perte du vélo

Vélo volé ou perdu et non attaché et verrouillé correctement: 1.800 €  
(vol / perte de la batterie non inclus)

Vélo volé ou perdu alors qu'il était correctement attaché et verrouillé : 300 €

Vélo, batterie et accessoires non restitués à l'expiration de l'abonnement : 2.000 €

### Vol et perte de la batterie

Batterie volée ou perdue (avec ou sans le vélo): 200 €

### Vol et perte des accessoires

Support téléphone: 30 €

Panier: 30 €

Antivol: 50 €

Clé de verrouillage de la batterie: 10 €

Chargeur de batterie: 50 €

Siège enfant: 150 €

Clé Allen pour la fixation de la selle: 5 €

### **Récupération du véhicule dans des cas particuliers (en fonction des dépenses)**

Dépôt du véhicule par l'abonné·e ailleurs qu'à une station Dance :	50 €
Vélo à récupérer en dehors de la zone de service:	à partir de 80 €
Vélo à récupérer en raison d'un retard de paiement:	jusqu'à 200 €

### **Utilisation commerciale non autorisée**

Tout vélo utilisé à des fins commerciales sans autorisation préalable sera soumis à des pénalités :	jusqu'à 2.000 €
Vélo sous-loué à des fins commerciales:	jusqu'à 2.000 €

### **Frais pour les dommages causés au véhicule**

La déclaration d'accident n'est pas envoyée à Dance dans les sept jours suivant celui-ci : l'abonné·e supporte à sa charge le coût de tous les dommages liés à l'accident.

Dommages graves au vélo (décision au cas par cas) :	jusqu'à 1.800 €
Dommages sur le porte-bagages:	80 €
Nettoyage en cas de salissures extraordinaires:	50 €

### **Autres frais**

Virement Sepa contesté ou rejet de la carte de crédit :	20 €
Dépôt de garantie éventuellement exigé en cas d'inscription après le 10 janvier 2023 :	jusqu'à 1.800 €

### **Formule de la protection « Tranquillité »**

Vol du vélo ou des accessoires montés sur le vélo (s'applique au siège enfant, au panier, au support téléphone et à l'antivol) : €0

Attention : la formule de la protections « Tranquillité » ne couvre pas le vol d'accessoires individuels tels que le chargeur, l'antivol, l'étui du téléphone, la clé de verrouillage de la batterie ou la clé Allen pour la fixation de la selle. Le vol et la perte de la batterie sont exclus de la protection « Tranquillité ».

